



# Une ambition, investir dans les solidarités

## Cinq engagements :



Pour compenser les effets de la crise sanitaire et éviter la bascule dans la pauvreté, dès 2020 plus de 1,8 milliards d'euros sont mobilisés au plan national pour financer les nouvelles actions. Dans la continuité des cinq engagements de départ, des mesures relatives à l'alimentation à la mise à l'abri des plus vulnérables, afin aussi de les protéger du virus, ont été déployées. De plus en 2021, 6 milliards sont venus aider les personnes en difficulté et principalement les jeunes pour faire face à la crise.

En Nouvelle-Aquitaine, outre le soutien à l'emploi et la revalorisation des allocations plus de 170 M€ ont été consacrés aux aides exceptionnelles complétant les 15M€ de la contractualisation et de l'aide aux projets innovants en 2020 auxquels s'ajoutent en 2021 17 % de financement en plus et les 4,9 M€ du plan de relance en faveur des associations de solidarité dans le cadre du plan de relance.

Dans notre région, 13,5 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté selon les chiffres de 2017. Comme ailleurs, on recense davantage de précarité monétaire pour les jeunes, les familles monoparentales, les familles nombreuses et les personnes seules, notamment les femmes. De plus, un tiers des enfants de la région vit dans des territoires peu denses éloignés des équipements et services du quotidien.

Le déploiement de nouvelles mesures, permet d'aller plus loin en matière de prévention, en s'attaquant aux racines de la pauvreté dès les premières années de la vie, pour améliorer l'accès à l'insertion et à l'emploi ou pour lutter contre les inégalités en santé. En associant dans la prochaine étape l'ensemble des acteurs sous la coordination de la commissaire à la lutte contre la pauvreté, en assurant le lien avec tous les services de l'État concernés, les collectivités territoriales, les associations, les CAF, Pôle emploi et même les entreprises nous réussirons l'ambition la stratégie.



# PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Des mesures initiales complétées par des mesures exceptionnelles liées à la crise sanitaire

**1 plus** de places et plus de mixité sociale dans les crèches  
**plus** de formation pour les professionnels de la petite enfance  
**plus** de centres sociaux dans les quartiers prioritaires  
Le dédoublement des classes de CP et CE1 en REP et REP+  
Des petits déjeuners dans les écoles et la cantine à 1€ dans les territoires défavorisés  
**plus** de maraudes sociales

depuis la crise sanitaire

- un plan rebond pour dynamiser la création de places d'accueil

**2 plus** de garanties jeunes  
**plus** de Points accueil écoute jeunes  
L'obligation de formation jusqu'à 18 ans  
**plus** d'accompagnement pour les jeunes sortis de l'ASE

depuis la crise sanitaire

- La lutte contre le décrochage scolaire
- Les mesures d'accompagnement du plan jeunes
- Le CROUS à 1€ pour les étudiants

**3 plus** d'accès aux droits  
La revalorisation des prestations sociales, PA, AAH, ASPA, chèque énergie  
**plus** de points conseil budget

depuis la crise sanitaire

- Les aides exceptionnelles aux familles et aux jeunes
- Le maintien des minimas sociaux L'indemnisation du chômage partiel
- Le renforcement de l'aide alimentaire
- La création de 100 nouveaux PCB
- La protection des sans-abri et la mise en place de nouvelles solutions d'hébergement
- L'aide au paiement du loyer
- L'offre de domiciliation pour les personnes sans domicile stable

**4 100%** santé et la complémentaire santé solidaire  
**plus** de centres et maisons de santé

depuis la crise sanitaire

- La distribution de masques aux plus précaires
- Le renfort des permanences d'accès aux soins de santé et le déploiement de lits halte soins santé, d'appartements de coordination thérapeutiques ou de lits d'accueil médicalisé avec le Ségur de la santé
- Les mesures de soutien psychologique et psychique pour les personnes fragiles

**5 plus** d'accompagnement global vers l'emploi  
Le déploiement du SPIE  
**plus** de territoires zéro chômeurs  
**plus** de formation pour les travailleurs sociaux  
**plus** de soutien à la mobilité

depuis la crise sanitaire

- Le recrutement de médiateurs pour réduire la fracture numérique
- Le soutien à l'insertion par l'activité économique
- l'augmentation des mesures en faveur de l'emploi des jeunes

## Un budget inédit

**8,5 Mds€**  
pour les mesures initiales  
de la Stratégie pauvreté

**1,8 Mds€**  
pour les nouvelles  
mesures

**6 Mds€**  
pour les mesures de lutte  
contre la pauvreté  
du plan de relance



# PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Le déploiement de la stratégie en Nouvelle-Aquitaine



### Engagement 1 : L'ÉGALITÉ DES CHANCES DÈS LES PREMIERS PAS

- **736 nouvelles places** d'accueil dont 220 en micro-crèches
- **dédoublage** de 1029 classes de CP/CE1 en REP et REP + pour **13 325 élèves**, le dispositif est entièrement déployé.
- **177 500 élèves** ont bénéficié de « devoirs faits » depuis le lancement de l'opération en 2019 soit 33 % de la globalité des élèves
- **3 cités éducatives** ont été mises en place en 2019 (Angoulême, Lormont, Pau) et 3 nouvelles (Bordeaux, Soyaux, Châtelleraud) se mettent en place en 2021 avec des actions pour fédérer les acteurs du temps scolaire, périscolaire et extrascolaire afin d'accompagner chaque parcours individuel éducatif depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle
- la distribution **des petits déjeuners à l'école** en REP et REP + malgré le contexte sanitaire
- **289 873 repas servis** avec une **tarification sociale à moins d'un 1€** dans les cantines scolaires
- 794 séjours de **vacances apprenantes** en 2021 pour 7834 enfants

### Engagement 2 : GARANTIR UN PARCOURS DE FORMATION POUR LES JEUNES, LES AIDER A CONSTRUIRE LEUR AVENIR

- l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans avec la mobilisation des 43 missions locales et des 12 CIO et de tous les acteurs de la lutte contre le décrochage scolaire et la formation.
- les mesures de **soutien exceptionnel en faveur des étudiants en difficulté** mises en place par la région académique
- les mesures du plan 1jeune1solution# avec 81 400 jeunes ont été embauchés en Nouvelle-Aquitaine cette année grâce aux mesures d'aide à l'embauche et à l'apprentissage, 20670 jeunes en PACEA et 6529 en garantie jeune

### Engagement 3 : RENFORCER L'ACCÈS AUX DROITS

- la labellisation de 50 **points conseil budget**
- 16 projets de **centres sociaux** et **espaces de vie sociale** sur 8 départements dont 9 en zone de revitalisation rurale ou en quartier politique de la ville.
- 1 256 890 bénéficiaires de la **prime d'activité** pour la région en 2020
- un **accueil social inconditionnel de proximité** à moins de 30 minutes du domicile dans les départements

### Engagement 4 : LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ

- le déploiement de 110 places d'hébergement médico-sociales de plus pour les personnes en difficulté, renforcées dans le cadre du Ségur de la santé
- le renforcement des **permanences d'accès aux soins mobiles** (+4,8 ETP dans la région)
- ouverture en 2021 de 3 structures d'accueil des **personnes en grande marginalité** à Bordeaux, La Rochelle et au Pays Basque
- l'accompagnement de **projets pour lutter contre les inégalités** en santé pour plus de + 3M€



# PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Engagement 5 : MIEUX ACCOMPAGNER VERS L'ACTIVITE ET L'EMPLOI

- 5175 demandeurs d'emploi sont accompagnés par Pôle emploi et les départements dans le cadre de **l'accompagnement global**
- financement de 400 postes de **conseillers numériques** notamment pour les QPV et les ZRR
- **sur l'insertion par l'activité économique** 7492 ETP ont été financés à hauteur de 84 millions d'euros dans le cadre l'insertion par l'activité économique

## LE RENFORCEMENT DE LA SOLIDARITÉ PENDANT LA CRISE

### Le renfort de la solidarité pendant la crise

- 4 millions d'euros consacrés à l'**aide alimentaire** par l'État
- 165 millions d'**aides exceptionnelles** versés par la CAF et la MSA dans la région

## LES ENGAGEMENTS CONTRACTUELS ET FINANCIERS

- **11 542 690 euros** en 2020 et 2 millions de plus 2021 consacrés par l'État à la **contractualisation, avec les 12 conseils départementaux** pour l'accueil inconditionnel de proximité, l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des allocataires du RSA, les sorties accompagnées des jeunes de l'ASE, la formation des travailleurs sociaux; avec **la Région** pour l'obligation de formation des jeunes de 16 à 18 ans ; avec **Bordeaux-Métropole** pour l'accès au numérique, l'insertion, l'alimentation et le logement des jeunes.
- **2 494 580 euros** consacrés à la **prévention et la protection de l'enfance** pour 3 départements pour la première année : la Creuse, la Dordogne et les Pyrénées-Atlantiques. 5 nouvelles conventions en 2021
- 2 626 403 euros en 2020 pour près de 100 projets de dimension régionale ou départementale présentés par les associations et les collectivités dans le cadre d'appel à projets lancés pour **des mesures exceptionnelles suite à la crise, contre les inégalités entre les femmes et les hommes** en situation de précarité et pour la formation des acteurs de la petite enfance, un appui à l'initiative locale renouvelé en 2021
- **4,9 millions d'euros** pour un appel à projet en faveur **des associations** dans le cadre du **plan de relance, 43 projets structurants financés.**

Contact :

**Isabelle GRIMAULT**

**Commissaire à la lutte contre la pauvreté**

PRÉFECTURE de NOUVELLE-AQUITAINE

4, esplanade Charles de Gaulle CS 41397

33077 BORDEAUX CEDEX

téléphone : 0556906551 et 0786817398

courriel : [isabelle.grimault@nouvelle-aquitaine.gouv.fr](mailto:isabelle.grimault@nouvelle-aquitaine.gouv.fr) et [commissaire-pauvreté@nouvelle-aquitaine.gouv.fr](mailto:commissaire-pauvreté@nouvelle-aquitaine.gouv.fr)